

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2026-528

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation et le stationnement **55 rue Saint Jean** à l'occasion de travaux de création de branchement AEP et EU,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **11 juin 2026 au 12 juin 2026**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation et le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **seront interdits du 11 juin 2026 au 12 juin 2026** :

- A hauteur du 51 rue Saint Jean jusqu'au fond de l'impasse (côté place Eugène de Surville), au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CISE TP.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC

Responsable du Centre Technique Municipal

Pôle Patrimoine - Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 51 26 60

